



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-72

Ottawa, le 12 mars 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	165	le 3 mars 2008	le 17 mars 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	285	le 28 février 2008	le 13 mars 2008
Bell Canada	7109	le 3 mars 2008	le 17 mars 2008
Bell Canada	7111	le 3 mars 2008	le 17 mars 2008
Saskatchewan Telecommunications	163	le 29 février 2008	le 17 mars 2008
Shaw Telecom Inc.	9 9A	le 18 février 2008 le 4 mars 2008	le 28 mars 2008
Société TELUS Communications	289	le 29 février 2008	le 15 mars 2008
Société TELUS Communications	477 (TCQ)	le 29 février 2008	le 15 mars 2008
Société TELUS Communications	478 (TCQ)	le 6 mars 2008	le 1 <sup>er</sup> avril 2008
Société TELUS Communications	4295 (TCBC)	le 29 février 2008	le 15 mars 2008

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*